

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 4 avril 2016 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Luc Beaulé, Alfonsus Herscheid, Jean-Marc de Raeve et Nil Longpré.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2016-04-084

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté.

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 4 avril 2016

HEURE : 19 h

ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Salon VR de Québec
- Médaille du Lieutenant-gouverneur
- Plan de gestion des matières résiduelles

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Dépôt des états financiers 2016
- 6.2 Facture Raymond Chabot
- 6.3 Avis de motion Règlement 2016-05 modifiant le Règlement 2014-10 augmentation du fonds de roulement à 100 000\$
- 6.4 Nouveau contrat photocopieur
- 6.5 Banque d'heures Infotech
- 6.6 Engagement gérante et assistante gérante pour le café culturel

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Adoption du Règlement 2016-04 concernant la désignation d'un fonctionnaire pour une demande d'aide en sécurité civile
- 7.2 Demande de dérogation article 4 du Règlement 2015-09 : comité Piopolis fête l'hiver

8.0 Transport

9.0 Hygiène du milieu

10.0 Santé et bien-être

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est
- 11.2 Adoption du projet de Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641
- 11.3 Adoption du projet de Règlement 2016-03 modifiant le Règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641
- 11.4 Demande de financement projet « Suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires du Lac-Mégantic »

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Demande d'autorisation de circuler : Tour de Beauce
- 12.2 Demande d'autorisation de circuler : Défi Challenge Québec 800
- 12.3 Café culturel : 1) électroménagers 2) machine et présentoir à gelato
- 12.4 OTJ saison 2016 : horaire et tarif
- 12.5 Sentier du marais
- 12.6 Vandalisme au Scotch Cap

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning
Sécurité publique
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement
Politique familiale et des aînés
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Loisirs et culture
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver et les Échos de Piopolis

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Hygiène du milieu
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé
Santé et bien-être
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé
Transport
Comités : Conseil des maires, comités de la MRC et voirie

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-085

2.0 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 7 mars soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Salon VR de Québec: a eu lieu du 17 au 20 mars, les 4 campings de la région étaient réunis, 2 bénévoles de la Municipalité ont participé, participation prévue en 2017.
- Médaille du Lieutenant-gouverneur: reçu la confirmation et la remise se fera le 24 avril, le dévoilement du bénévole de l'année se fera le 16 avril au souper.
- Plan de gestion des matières résiduelles: décision au Conseil des maires de remettre en 2020 la collecte 3^e voie.

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

Aucune question.

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2016 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2016-04-086

6.1 Dépôt des états financiers 2016

ATTENDU QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont monté et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité de Piopolis pour l'année 2015 ;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés et discutés à l'atelier de travail du 29 mars 2016 ;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2015 soit accepté et approuvé tel que présenté.

QU'une copie de ce document soit transmise au MAMOT conformément aux exigences du code municipal en cette matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-087

6.2 Facture Raymond Chabot

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

DE payer la facture d'honoraires professionnels pour la mission d'audit 2015 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 8000.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Avis de motion Règlement 2016-05 modifiant le Règlement 2014-10 augmentation du fonds de roulement à 100 000\$

Le conseiller Nil Longpré donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement 2014-10 augmentation du fonds de roulement à 100 000\$.

2016-04-088

6.4 Nouveau contrat photocopieur

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite changer son photocopieur afin qu'il puisseagrafer et plier les documents;

ATTENDU QUE 2 offres de services ont été demandées soit à la firme Bureautique Guy Drouin et à la firme Bureautique GDX inc., Zerox;

ATTENDU QUE l'offre de la firme Bureautique GDX inc. convient davantage aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE la Municipalité acquiert un nouveau photocopieur selon l'entente établie avec la firme Bureautique GDX inc., Zerox.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-089

6.5 Banque d'heures Infotech

ATTENDU QUE la directrice générale et la secrétaire ont besoin d'heures de consultation avec l'équipe de Sygem pour du dépannage ponctuel;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la banque d'heures de consultation avec Infotech soit renouvelée pour un total de 14 heures au montant de 1 050 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-090

6.6 Engagement gérante et assistante-gérante pour le café culturel

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ouvrir, au mois de mai, un café au rez-de-chaussée de la Maison culturelle Laurier-Gauthier;

ATTENDU QU'en février dernier, la Municipalité a lancé un appel de candidature pour le poste de gérant (e) du café dans le journal les Échos de Piopolis et sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE trois (3) personnes ont porté un intérêt au poste et que le maire, le conseiller responsable de l'administration générale et la directrice générale ont procédé aux entrevues de ses trois (3) personnes;

ATTENDU QUE ce comité recommande à l'unanimité de retenir la candidature de Mme Nancy Lafontaine comme gérante du café et de Mme Priscille Gélinas comme aide-gérante du café;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis engage Mme Nancy Lafontaine pour occuper le poste de gérante du café selon la politique salariale en vigueur;

QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis engage Mme Priscille Gélinas pour occuper le poste d'aide-gérante du café selon la politique salariale en vigueur;

QUE Mme Nancy Lafontaine entre en fonction à compter du 25 avril 2016;

QUE Mme Priscille Gélinas entre en fonction à compter du 13 mai 2016;

QUE Mme Nancy Lafontaine est désignée gestionnaire principale du café et est autorisée à faire les transactions nécessaires pour son bon fonctionnement et qu'une carte de débit soit émise à son nom pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 h 30 : Le conseiller Jean-Marc de Raeve quitte son siège.

7.0 Sécurité publique

2016-04-091

7.1 Adoption du Règlement 2016-04 concernant la désignation d'un fonctionnaire pour une demande d'aide en sécurité civile

ATTENDU QUE l'article 57 de la Loi sur la sécurité civile (LRQ, c. S-2.3) prévoit qu'en cas de sinistre majeur ou mineur, réel ou imminent, sur son territoire, lorsque la situation excède ses capacités d'intervention, celles de son service ou celles des ressources dont elle s'est assurée le concours par une entente prévue au schéma de sécurité civile, une municipalité peut, par la voix de tout fonctionnaire municipal

désigné à cette fin par règlement, demander l'intervention ou l'assistance d'une autre municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis souhaite conclure une entente avec les municipalités de Marston et de Val-Racine établissant un plan d'aide mutuelle pour la sécurité civile;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil par la conseillère Marie Poissant-Manning;

Pour tous ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le présent règlement statué et décrété comme suit:

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Fonctionnaire désigné

La Municipalité de Piopolis autorise le coordonnateur en sécurité civile, son adjoint, s'il en a un, le directeur du service incendie et son adjoint s'il en a un ou, en cas d'absence de l'un ou l'autre des détenteurs des postes ci-avant mentionnés, l'inspecteur municipal à demander l'intervention ou l'assistance de la Municipalité de Marston et de Val-Racine en cas de sinistre majeur ou mineur.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 4 avril 2016

Marc Beaulé
Maire

Karine Bonneau
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

2016-04-092

7.2 Demande de dérogation article 4 du Règlement 2015-09 : comité Piopolis fête l'hiver

ATTENDU QUE le comité Piopolis fête l'hiver demande la permission d'utiliser les terrains municipaux comme rampe de lancement pour la tenue d'un spectacle pyrotechnique en février 2017 pour la 15^e édition de leur événement hivernal;

ATTENDU QUE la firme sherbrookoise FAE Pyrotechnie sera approchée pour la conception et la présentation du spectacle pyrotechnique, firme ayant des artificiers qualifiés agréés par la Direction de la réglementation des explosifs du Ministère des Ressources naturelles du Canada;

ATTENDU QUE le comité Piopolis fête l'hiver souhaite débiter bientôt leur campagne de financement pour la réalisation des feux d'artifices;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QU'une dérogation soit accordée par le Conseil municipal au comité Piopolis fête l'hiver comme stipulé dans l'article 4 du Règlement 2015-04 relatif au permis de brûlage;

QUE le permis soit octroyé gratuitement et envoyé au service incendie de la Ville de Lac-Mégantic afin qu'ils assurent la sécurité pendant l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 Transport

Aucun sujet à traiter.

9.0 Hygiène du milieu

Aucun sujet à traiter.

10.0 Santé et bien-être

Aucun sujet à traiter.

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2016-04-093

11.1 Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a participé au projet pilote Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de la séance du 11 janvier 2016 le Plan d'action Cœur villageois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a adopté, lors de la séance du 1er février 2016 la résolution 2016-02-050 demandant d'adhérer au réseau Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis s'engage à respecter l'ensemble des conditions d'adhésion au Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis s'engage dans un processus continu d'amélioration des caractéristiques de son Cœur villageois;

QUE la Municipalité de Piopolis mandate le Comité de développement local de Piopolis (CDLP) pour mobiliser et animer le milieu en fonction des objectifs du réseau Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est;

QUE la Municipalité intègre le concept et la signature du réseau Cœurs villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est dans les actions de promotion;

QUE la Municipalité s'assure que les partenaires territoriaux (MRC-CLD) et les partenaires touristiques fassent la promotion du concept et de la signature Cœurs villageois;

QUE la Municipalité satisfasse à l'évaluation effectuée une fois par année par Tourisme Cantons-de-l'Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-094

11.2 Adoption du projet de Règlement 2016-02 modifiant le plan d'urbanisme No 2006-008 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme No 2006-008;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant:

RÈGLEMENT No 2016-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2006-008 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement est soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire le 2 mai 2016, à 19 H, au 403, rue Principale, Piopolis;

QUE le Conseil municipal mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

PROJET

RÈGLEMENT No 2016-02 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 2006-008 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis a adopté le plan d'urbanisme n° 2006-008 qui est entré en vigueur le 28 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a procédé au changement d'affectation des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 ;

ATTENDU QUE les lots seront inclus dans l'affectation Agroforestière type 1;

ATTENDU QUE cette modification nécessite une modification du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 mars 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le plan d'urbanisme n° 2006-008 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan Plan d'urbanisme – milieu rural numéro PIO-PU-1 est modifié afin de changer le zonage des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 afin de l'intégrer à la zone Agroforestière type 1.

ARTICLE 3

Le plan Plan d'urbanisme – milieu urbain numéro PIO-PU-2 est modifié afin de changer le zonage des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 et de l'intégrer à la zone Agroforestière type 1.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Piopolis, ce 4 avril 2016

Marc Beulé
Maire

Karine Bonneau,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	__7 mars__
Adoption du projet de règlement :	__4 avril__
Assemblée publique de consultation :	__2 mai__
Adoption du règlement :	_____
Certificat de conformité :	_____
ENTRÉE EN VIGUEUR :	_____

2016-04-095

11.3 Adoption du projet de Règlement 2016-03 modifiant le Règlement de zonage No 2006-009 afin de changer le zonage des lots 5 206 791, 5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2006-009;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beulé
Et résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant:

PROJET RÈGLEMENT No 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire le 2 mai, à 19 H, au 403, rue Principale, Piopolis;

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'il prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

PROJET

RÈGLEMENT N° 2016-03 MODIFIANT LE règlement de zonage NO 2006-009 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 ET 5 573 641

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Piopolis a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 2006-009 qui est entré en vigueur le 28 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a procédé au changement d'affectation des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 ;

ATTENDU QUE les lots seront inclus dans l'affectation Agroforestière type 1;

ATTENDU QUE cette modification nécessite une modification du règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 mars 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 2006-009 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan Plan de zonage – milieu urbain numéro PIO-ZON-2 est modifié afin de changer le zonage des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 et de l'intégrer à la zone AFT1-13.

ARTICLE 3

Le plan Plan de zonage – milieu rural numéro PIO-ZON-1 est modifié afin de changer le zonage des lots 5 206 791,5 207 157, 5 206 265 et 5 573 641 et de l'intégrer à la zone AFT1-13.

ARTICLE 4

La grille des spécifications feuillet 2 / 7 est modifiée afin d'ajouter la zone AFT1-13 avec les usages suivants :

- Résidence de 1 logement;
- Hébergement champêtre;
- Restauration champêtre;
- Culture du sol et des végétaux;
- Élevage en réclusion;
- Autres types d'élevage;
- Exploitation forestière;
- Usages complémentaires à l'agriculture et/ou à la forêt;
- Récréation extensive;
- 8.5 Dispositions relatives aux abris forestiers;
- 9.5 Dispositions relatives au contrôle du déboisement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

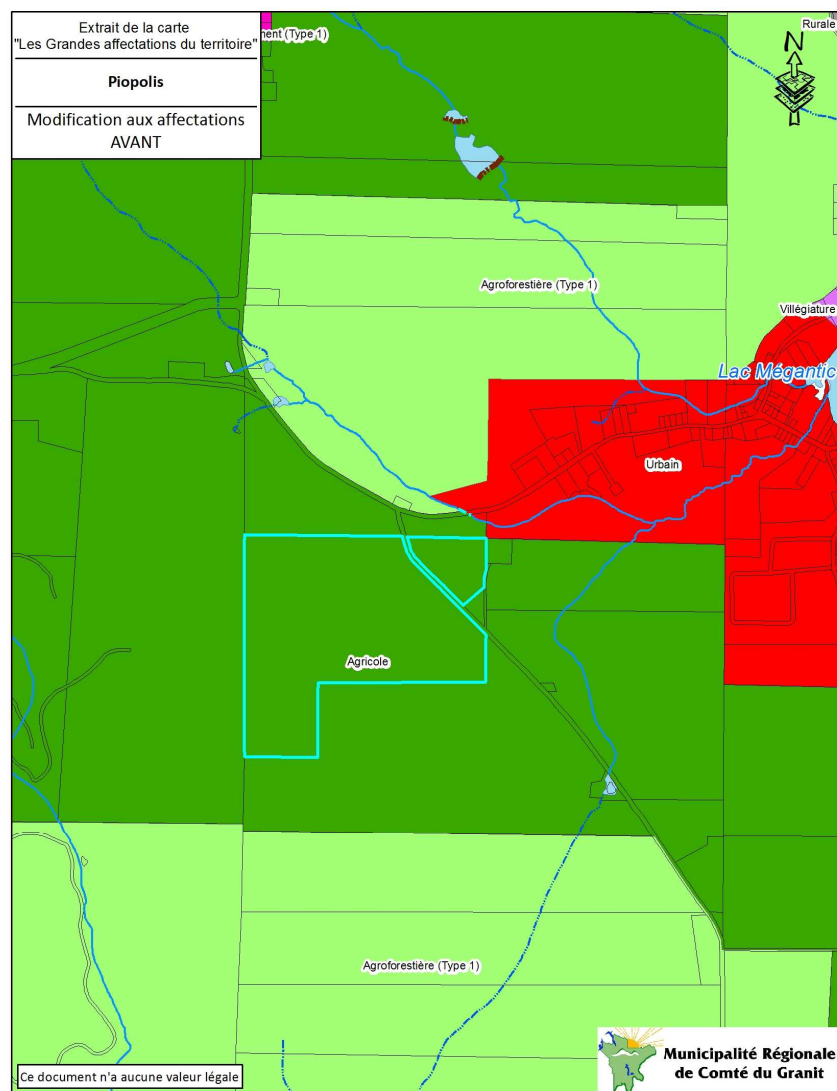
Adopté à Piopolis, ce 4 avril 2016

Marc Beaulé
Maire

Karine Bonneau,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

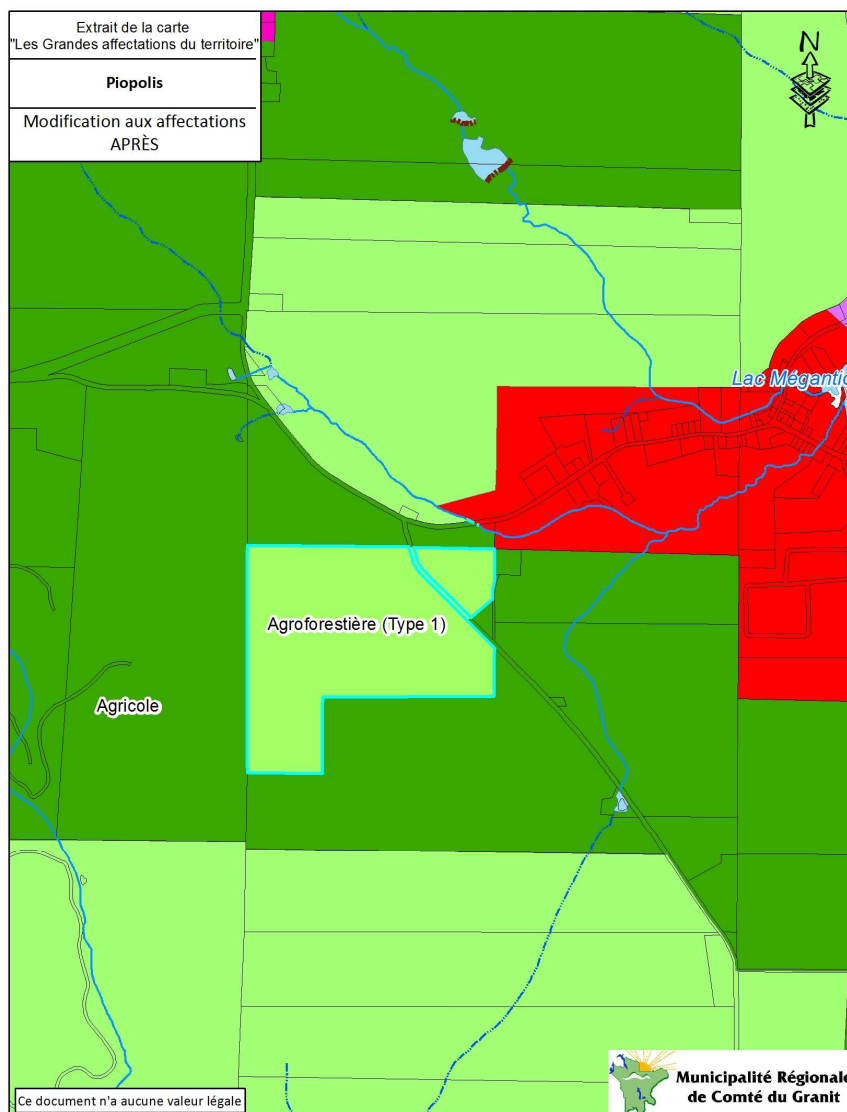
Avis de motion : 7 mars
Adoption du premier projet de règlement : 4 avril
Assemblée publique de consultation : 2 mai
Adoption du règlement : _____
Certificat de conformité : _____
ENTRÉE EN VIGUEUR : _____

ANNEXE 1
Secteur visé par la modification



Avant

ANNEXE 1
Secteur visé par la modification
Après



2016-04-096

11.4 Demande de financement projet « Suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires du Lac-Mégantic »

ATTENDU QUE l'Association pour la protection du lac Mégantic (APLM) nous a déposé une demande de financement pour son projet «Suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires du Lac-Mégantic»;

ATTENDU QUE ce projet est une opportunité de bénéficier de données intéressantes sur les apports en phosphore au lac Mégantic;

ATTENDU QUE pour obtenir des données fiables et réalistes, le projet doit être réalisé sur au moins trois périodes estivales;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie du bassin versant du lac Mégantic et bénéficiera des retombées positives du projet découlant d'un meilleur suivi de la qualité de l'eau;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis appuie le projet «Suivi de la qualité de l'eau des principaux tributaires du Lac-Mégantic» mené par l'APLM conjointement avec la MRC du Granit.

QUE la Municipalité de Piopolis participe financièrement au projet pour 2016 à la hauteur de 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 Loisirs et culture

2016-04-097

12.1 Demande d'autorisation de circuler : Tour de Beauce

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du TOUR DE BEAUCE à circuler sur le territoire de la Municipalité lors de l'étape Lac-Mégantic/ Mont-Mégantic le 18 juin prochain et lors du Granfondo de Lac-Mégantic le 18 septembre prochain;

QUE la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-098

12.2 Demande d'autorisation de circuler : Défi Challenge Québec 800

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800 à circuler sur le territoire de la Municipalité lors de la course à pied à relais qui aura lieu le vendredi 20 mai prochain;

QUE la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Café culturel : 1) électroménagers 2) machine et présentoir à gelato

2016-04-099

1) électroménagers

Soumissions reçues: Électroménagers

Entreprises :	Matériel : Électroménagers : cuisinière, frigorifère et lave-vaisselle
Meubles Rousseau : Lambton	1 548.00 \$
Ameublement Boulet : Lac-Mégantic	1 796.00 \$
Brick : Sherbrooke	1 750.00 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de l'entreprise Meubles Rousseau de Lambton au montant de 1 548.00 \$ plus taxes pour l'achat d'électroménagers pour le café culturel le tout tel que décrit dans la soumission datée du 31 mars 2016;

QUE ce montant soit payé par le montant reçu du Fonds Desjardins le 23 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-100

2) machine gelato

Soumissions reçues: Équipements pour gelato

Entreprises :	Matériel : Machine à gelato, malaxeur et présentoir
Déragon inc.	17 420 \$
Bazinet Taylor inc.	21 100 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de l'entreprise Déragon inc. de Granby au montant de 17 420 \$ plus taxes pour l'achat des équipements pour la gelato pour le café culturel le tout tel que décrit dans la soumission datée du 24 février 2016;

QUE ce montant soit payé par le Fonds de roulement de la Municipalité et remboursé sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04-101

12.4 OTJ saison 2016 : horaire et tarif

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la saison 2016 du service d'animation estival se tiendra du 27 juin au 19 août avec fermeture une des deux semaines des vacances de la construction, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et quelques vendredis avant-midi;

QUE le coût par enfant pour la saison est de 100.00\$ pour les résidents de Piopolis et de 120.00\$ pour les non-résidents et qu'il n'y a plus de prix à la journée;

QUE le nombre maximum d'enfants par jour est fixé à 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Sentier du marais

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a eu des dégâts causés par la glace sur le lac. Le sentier du ruisseau Quirion sera fermé jusqu'au dégel pour pouvoir analyser son état.

12.6 Vandalisme au Scotch Cap

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a eu du vandalisme au sommet du Scotch Cap. La nouvelle s'est rependue dans les médias sociaux et il espère que les voyous se sentiront ciblés.

2016-04-102

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de février 2016 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning

AGA du CDLP se fera en mai.

Billets sont en vente pour les concerts du Festival.

AGA de l'ATCP sera le 11 avril.

Préparation pour l'installation des capteurs de la forêt en mai.

Invitation à s'inscrire à l'activité des Bâteaux Dragons.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid

Participation au webinaire sur les limites de vitesse.

Participation aux entrevues pour le poste de gérant (e) du café.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge

FADOQ : diner à la cabane à sucre le 7 avril.

Information : souper des bénévoles le 16 avril.

L'heure du conte se déroulera le 17 avril.

Invitation à l'exposition *Les capitaines se dévoilent* à la bibliothèque.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve

Absent.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé

Confirmation de 80 participants pour le souper des bénévoles.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré

Route des Sommets : réunion remise au 8 avril.

Maire : M. Marc Beaulé

Participation à 3 entrevues pour le poste de gérant (e) du café.

Déjeuner avec les responsables des autres campings.

Participation à une réunion sur la pollution lumineuse.

Participation à une réunion du conseil d'administration du CLD.

Rencontre avec les bénévoles qui ont participé aux salons VR.

Participation à une rencontre concernant les acteurs du milieu de la zone périphérique du Mont-Mégantic.

Rencontres avec les représentants des entreprises pour le photocopieur.

Participation à une conférence des intervenants touristiques municipaux (CLD et MRC).

Préparation de l'AGA de l'ATCP.

Rencontre avec les ingénieurs de WSP.

Visite au Salon VR de Québec.

Participation au webinaire sur le transport.

Participation au suivi des travaux au café.

Participation à la refonte du site internet.

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Rivière Arnold

- Tour de Beauce
- Vente de jonquilles
- Projet de belvédère
- Engagement assistante-gérante
- Vandalisme au Scotch Cap
- Photocopieur Zerox
- Nom du café
- Agenda
- Facture Raymond Chabot

2016-04-104

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 23.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beaulé, maire